

Arue, le 2 juillet 2010

## COMMUNIQUE DE PRESSE :

La récente création du Conseil polynésien de la Mer et du Littoral qui s'est réuni pour la première fois à la résidence du haut-commissariat de la République en Polynésie s'est faite sans la moindre invitation des parlementaires polynésiens.

L'objectif affiché de mettre en place une politique maritime pour la Polynésie, de manière à pouvoir faire de la mer un axe stratégique de développement, est louable et à soutenir à condition d'une part, que celle-ci s'inscrive dans un modèle de développement polynésien rénové qui assure l'intégration du Fenua dans l'Océanie, et d'autre part, que les intérêts prioritaires de notre Collectivité ultramarine, ainsi que de nos populations, soient garantis.

En tant que Sénateur polynésien engagé dans cette problématique océanienne, cette condition n'est absolument pas négociable.

Par ailleurs, une « Déclaration sur l'Océan » adoptée par les représentants des pays du Pacifique réunis à Maupiti lors de l'Atelier 2009 du Patrimoine Mondial UNESCO des Pays océaniques, a rappelé sans la moindre ambiguïté l'existence du lien intrinsèque et sacré qui unit les peuples océaniques à leur océan.

Cette déclaration de Maupiti a été reprise en substance dans les travaux de la toute récente Conférence des Nations Unies sur la Diversité Biologique (CBD) qui s'est tenue à Montréal (Québec, Canada) à laquelle j'ai pu participer.

Fort de ce rappel, et au regard des articles 25 à 27 de la Déclaration sur les Droits des Peuples Autochtones adoptée par l'ONU en septembre 2007 et signée par la République française, toute gouvernance politique, nationale, territoriale ou communale, tendant à contrôler, répartir, utiliser, mettre en valeur des terres, territoires ou ressources appartenant ou utilisées traditionnellement par des peuples autochtones doit être soumise au consentement libre, préalable et éclairé de ces derniers.

Face aux enjeux de demain, la consultation la plus complète et loyale possible des populations intéressées par l'élaboration de la politique maritime de Polynésie est donc une nécessité.

---

**RICHARD, ARIIHOU TUHEIAVA**

SENATEUR DE LA POLYNESIE FRANÇAISE

---

MEMBRE DE LA COMMISSION DES LOIS  
DU SENAT

---

GRUPE D'ETUDES  
« LITTORAL & MER » (SENAT)

---

CONSEILLER MUNICIPAL DE ARUE  
(TAHITI)

---

SENAT, PALAIS DU LUXEMBOURG  
15, RUE DE VAUGIRARD  
75 291 PARIS CEDEX 06

TEL : + 33 (0)1 42 34 28 11  
FAX : + 33 (0)1 42 34 41 66  
EMAIL : [r.tuheiava@senat.fr](mailto:r.tuheiava@senat.fr)

---

IMMEUBLE ATONI LEY  
ARUE P.K. 4,600  
ROUTE TE VAI ARII  
BP 631 PAPEETE 98714 TAHITI  
POLYNESIE FRANÇAISE

TÉL : + (689) 50 18 28  
FAX : + (689) 50 18 29  
EMAIL : [a.tuheiava@gmail.com](mailto:a.tuheiava@gmail.com)

---

Sénateur R. Ariihau TUHEIAVA